



Centre de Recherche sur l'Environnement,  
la Démocratie et les Droits de l'Homme  
(CREDDHO)

## LETTRE OUVERTE

Document public n°009/CREDDHO/FS/COORD/12/2019

A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT  
FELIX ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO

**LES ESPOIRS DES POPULATIONS DE BENI EN PARTICULIER ET DU PEUPLE CONGOLAIS EN GENERAL  
REPOSENT SUR LE CHEF DE L'ETAT POUR ENFIN CONNAITRE LA VERITE, RENDRE JUSTICE AUX VICTIMES  
ET OBTENIR REPARATION**

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,

Des révélations graves sur les auteurs, co-auteurs et complices des crimes graves aux allures de crimes de guerre et de génocide contre la population de Beni au Nord Kivu auraient été faites aux services de renseignements militaires des FARDC.

Selon les FARDC, les ADF capturés lors de différentes opérations militaires «... *ont fait des révélations accablantes, des révélations troublantes et ces révélations sont axées sur l'identité des tueurs, qu'ils sont, les commanditaires des tueries - parmi lesquels les politiciens, les hommes d'affaires, des jeunes, des membres des mouvements citoyens, des collaborateurs...*

*Ils ont également fait des révélations sur les sources de financement locales et externes mais aussi sur la localisation des auteurs, co-auteurs et complices basés à Beni, à Butembo, à Lubero, à Kinshasa et même à l'extérieur de notre pays. Je vous informe que l'Abbé Machozi qui a été enlevé et tué, ils l'ont vu. C'est eux qui l'ont tué. Ils sont là...* » Propos du Général Major KASONGA Leon Richard, Chargé de la communication des FARDC, lors de sa communication avec la presse à Beni<sup>1</sup>.

Au regard de ces révélations très graves et un peu plus précises, au moins une victime est identifiée (l'Abbé Machozi) et les présumés assassins sont entre les mains de l'Etat (parmi les ADF capturés).

Entant que Commandant Suprême de Forces Armées de la République Démocratique du Congo, nous supposons que ces informations fournies par l'armée sont déjà en votre disposition y compris les noms et fonctions des présumés auteurs, co – auteurs, complices et financiers **des ADF/NALU qui tuent ton peuple à Beni.**

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat

Le CREDDHO estime que les conditions pour organiser un procès public sur les massacres de Beni sont désormais réunies. Il ne reste que la manifestation de la volonté de l'organiser. Tous les espoirs reposent sur vous. « ***On a aujourd'hui une idée exacte sur les tueurs.*** »<sup>2</sup> avait déclaré le Général Major KASONGA Leon Richard.

**Si un procès public n'est pas organisé, l'Etat se rendra explicitement complice, co-auteur et protecteur de ces criminels de guerre. Entant que Chef de l'Etat vous n'aurait plus d'argument pour démontrer le contraire.**

<sup>1</sup> <https://www.radiokapi.net/2019/12/24/actualite/securite/les-rebelles-adf-captures-ont-fait-de-revelations-accablantes-general>

<sup>2</sup> Idem.

Vous avez prêté serment «...d'observer et de défendre la Constitution et les lois de la République... ». Les crimes graves commis contre la population de Beni sont une violation flagrante de l'article 16 de la Constitution. Par son arbitrage le Chef de l'Etat assure « *le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions* ». L'histoire retiendra que pendant plus sept ans maintenant, deux Présidents de la République, Chef de l'Etat ont été au pouvoir mais l'Etat (à travers les institutions Cours et Tribunaux) n'a pas publiquement jugé tous les auteurs, co-auteurs, complices, financiers et acteurs politiques cités par des ADF capturés au front.

**Les espoirs reposent maintenant sur votre volonté politique et votre détermination exprimées à plusieurs occasions pour instaurer un Etat de droit après des décennies de déni de justice pour les victimes des actes criminels posés par des groupes armés.** L'impunité est une anti chambre du désordre et du chaos, dit-on.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Le CREDDHO tient à rappeler que ces massacres de Beni continuent d'alimenter des tensions nuisibles à la cohabitation entre certains membres des communautés ethniques au Nord Kivu et même en Ituri.

Un procès public équitable pour faire respecter la Constitution notamment les dispositions des articles 15 à 21 sera non seulement un devoir d'Etat mais aussi un moyen **d'individualiser des crimes** mis au dos des communautés entières. La cohésion nationale et la cohabitation pacifique seront ainsi servies.

C'est aussi un moyen d'épargner les vies exposées de militaires au front en anéantissant les soutiens financiers et autres complices y compris certains opérateurs politiques et militaires.

L'art. 149 al. 3 et 4 « *La justice est rendue sur l'ensemble du territoire national au nom du peuple. Les arrêts et les jugements ainsi que les ordonnances des Cours et Tribunaux sont exécutés au nom du Président de la République.* »

Le CREDDHO espère vivement qu'après le procès public, l'exécution des jugements ne souffrira d'aucune faille et la réparation des victimes sera effective.

Le CREDDHO encourage les FARDC à poursuivre leurs efforts de communication transparente sur les présumés auteurs, co-auteurs, complices et financiers des ADF. Cet exercice devra se faire concernant tous les autres groupes armés qui opèrent au Nord Kivu, en Ituri et dans d'autres coins de la République Démocratique du Congo.



Pour le CREDDHO

Florence SITWAMINYA

Coordinatrice

---

CI :

- Mm. La Président de l'Assemblée Nationale à Kinshasa Lingwala
- M. Le Président du Sénat à Kinshasa Lingwala à Kinshasa Lingwala
- M. Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à Kinshasa Gombe
- Aux élus nationaux et provinciaux du Nord Kivu et de l'Ituri à Kinshasa, Goma et Bunia
- M. Le Procureur Général de la République à Kinshasa
- M. L'Auditeur Général des FARDC à Kinshasa
- M. le Président de l'Assemblée Provincial du Nord Kivu à Goma
- M. le Président de l'Assemblée Provincial de l'Ituri à Bunia
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord Kivu à Goma
- Monsieur le Gouverneur de la Province de l'Ituri à Bunia
- Aux médias et organisations de la société civile.

---

Pour tout contact, merci de nous contacter aux numéros : +243 99 770 31 62 / +243 990557581 email : [creddhocoordin@gmail.com](mailto:creddhocoordin@gmail.com) ; [celwak2012@gmail.com](mailto:celwak2012@gmail.com)

[www.creddho-rdc.org](http://www.creddho-rdc.org)